

RCS : METZ Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00192 Numéro SIREN : 353 708 746 Nom ou dénomination : DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2021 sous le numéro de dépôt 958

Le 10 FEV. 2021

DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 000 euros
Siège social : 17, rue Venizélos
57950 MONTIGNY-LES-METZ

RCS METZ 353 708 746

Le Greffier



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE
DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Et le vingt-huit mars.

La société H4, société par actions simplifiée au capital de 80 278 711 euros, ayant son siège social 17, rue Venizélos 57950 MONTIGNY-LES-METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 833 977 325, représentée par son représentant permanent, Monsieur René SIMON,

Présidente de la société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER sus-désignée (ci-après dénommée la « Société »),

A préalablement rappelé :

- Que Monsieur Guillaume CHARTIER est membre du Conseil d'administration de la Société,
- Qu'aux termes des délibérations en date du 28 mars 2019, le Conseil de Surveillance de la société H4 a autorisé la révocation de Monsieur Guillaume CHARTIER de l'ensemble des mandats qu'il occupe au sein des sociétés du groupe,
- que Monsieur Guillaume CHARTIER a été invité, lors de la réunion du Conseil de Surveillance de la société H4, à présenter ses explications,
- qu'aux termes de l'article 14 des statuts, en cours de vie sociale, les membres du conseil peuvent être nommés, renouvelés ou révoqués par le Président de la Société.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

La Présidente décide de révoquer Monsieur Guillaume CHARTIER de son mandat de membre du Conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration étant désormais composé de trois membres, la Présidente constate qu'il n'est pas nécessaire de nommer un nouveau membre en remplacement de Monsieur Guillaume CHARTIER.

DEUXIEME DECISION

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

**La Présidente
Pour la société H4
Monsieur René SIMON**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal line, representing the signature of Monsieur René SIMON.